

Délibération n°34

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
26 janvier 2022

Date d'affichage du
compte-rendu :
09 février 2022

**Objet : Actions en faveur
de la jeunesse - appel à
projets 2022 : attribution
des aides financières de
RLV**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 01 février, le conseil communautaire, convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, , Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme LAFARGE Anne-Catherine a donné pouvoir à M CARTAILLER Philippe
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M CHASSAGNE Eugène
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant,

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- M CHANSARD Gérard
- M GRENET Daniel

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M RAYMOND Vincent

Rapport n°34 - Actions en faveur de la jeunesse - appel à projets 2022 : attribution des aides financières de RLV

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°20181023 02 du 23 octobre 2018 approuvant le règlement de l'appel à projet,

Vu la délibération n°20201110.07 du 10 novembre 2020 approuvant la modification du règlement de l'appel à projets,

Vu le règlement de l'appel à projets n°20201110.07 signé le 12 novembre 2020,

Considérant la contractualisation gouvernementale de la politique de la ville qui a promu la jeunesse au rang de priorité transversale,

Considérant que la politique de la ville apparaît comme un moyen de répondre aux grands enjeux de la cohésion sociale et territoriale dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les territoires et de garantir l'égalité des chances quel que soit son lieu de résidence,

Considérant que la situation sanitaire actuelle ne permet pas à certains opérateurs de déposer la totalité des dossiers « appels à projets » 2022,

Considérant qu'après examen des dossiers de candidature pour l'année 2022, la commission a proposé l'attribution d'une participation financière ainsi qu'il suit :

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée
Commune de CHÂTEL-GUYON	5 Séjours	Divers sites	92 700 €	8 830 €
Commune de RIOM	2 Séjours	Itinérants	17 100 €	3 420 €
Total séjours			109 800 €	12 250 €
Commune de RIOM	Prévention et accompagnement des jeunes	RIOM	19 500 €	6 650 €
Commune de Chappes	Politique sociale jeunes	CHAPPES	7 460 €	2 320 €
Total actions jeunesse et cohésion sociale			26 960 €	8 970 €

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver, pour l'année 2022, l'attribution des subventions présentées ci-dessus, sur présentation des bilans produits par chacun des organisateurs, pour un montant total de 21 220 € correspondant à :**
 - **Subventions séjours : 12 250 € ;**
 - **Subventions actions jeunesse et cohésion sociale : 8 970 € ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de ces subventions ;**
- **D'approuver la mise en place d'une seconde commission d'attribution « appels à projets » au printemps 2022.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 02 février 2022**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220201-DELIB2022020134-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022